

Réforme des moyens internes de fabrication : **Maintenons le cap**

Le point sur les négociations

Suite à la grève des personnels de la filière des 6 et 7 février, les négociations sur les phases 2 et 3 du projet de réforme se sont poursuivies le 14 février après-midi. Une réunion frustrante en raison de la durée de la rencontre trop courte pour avancer efficacement sur les différents points de la plateforme. La CGT regrette aussi l'absence de la direction générale sur un sujet aussi important que celui-là. **Il est désormais impératif d'avoir un débat de fond sur les justifications stratégiques et économiques d'un projet qui vise à centraliser l'essentiel des moyens lourds à Paris au détriment de l'activité en région.** La CGT rappelle que ces négociations doivent impérativement aboutir avant l'échéance de la consultation, **faute de quoi la direction portera la responsabilité d'un nouveau rapport de forces.**

Les débats ont principalement porté sur la question du **rattachement administratif** et les conditions d'exercice de leur métier pour les personnels qui feront le choix de rester dans leurs sites régionaux. Les syndicats ont obtenu une première avancée : la **garantie du maintien des contrats de travail des personnels en poste qui stipulent bien la localisation des salariés dans les sites actuels.** De plus, lors de la négociation sur les instances représentatives du personnel, la direction a accepté la revendication de la CGT de maintenir les personnels de la filière dans les instances sociales régionales.

Les personnels de la filière qui resteront en région continueront ainsi à bénéficier, lorsqu'ils iront à Paris, d'une prise en charge de l'hébergement, d'un remboursement de leurs

frais sur justificatifs ou du forfait jusque fin décembre 2018. Les syndicats ont demandé le maintien du forfait au-delà, afin de respecter l'équité avec les autres salarié·e·s de France Télévisions, mais la direction ne souhaite maintenir cette possibilité que pour les opérations effectuées en région. Elle laisse entendre que le forfait pourrait disparaître avec la mise en place de la dématérialisation des factures. Par ailleurs la direction a lancé un appel d'offres pour une formule d'hébergement sur Paris qui pourrait être mise en place au 1^{er} janvier 2019.

Deux dates de négociation ont été fixées, **les 6 et 8 mars**, pour toute la journée. La première journée sera consacrée à la question du cadre de proximité restant sur site, ses missions et ses prérogatives, en particulier sur la planification opérationnelle. La seconde portera sur l'organisation des activités, que ce soit la vidéo mobile mais aussi la post production, les équipes légères et les fonctions administratives. Ces réunions auront une importance cruciale pour la suite du mouvement.

Un contexte défavorable

La CGT est bien consciente de la nécessité de pérenniser l'outil de production dans un contexte de remise en cause de sa légitimité. Il faut clore une bonne fois les sempiternels débats sur ses soi-disant surcoûts ou son incapacité à s'adapter. Les salariés de la filière ne sont pas des tenants de l'immobilisme, ils ont toujours su démontrer leur capacité d'adaptation et leur réactivité. La crainte est

que ce projet, par son hyper-centralisation, n'entraîne une déshumanisation et une désorganisation de la filière.

La CGT tient aussi à réagir à une lettre ouverte à l'adresse des députés de la commission culture relayée par un syndicat. Ses auteurs semblent ignorer que les mêmes députés qu'ils appellent aujourd'hui au secours de la filière, ont validé l'amputation de 50 M€ au budget de FTV en 2018 (80 M€ sur tout l'audiovisuel public) et qu'ils ont approuvé les différents rapports (Schwartz, Cour des Comptes) dont s'inspire cette réforme ?

Cette lettre émet de surcroît des propos très ambigus sur la SFP publique et même insultants pour les nombreux salariés de France Télévisions qui en sont issus. La CGT tient à saluer leur combat sans faille contre les décrets Tasca et pour rester dans le giron du secteur public. La SFP a joué un rôle éminent pendant des décennies en faveur de la création audiovisuelle de notre pays. Les salariés qui ont rejoint France Télévisions après la scandaleuse privatisation de la SFP ont représenté un apport inestimable à notre filière de production. Le combat pour le maintien et la pérennité de la filière de France Télévisions est dans la droite ligne de celui de la SFP.

Nos revendications

Maintenir et garantir la pérennité de la filière de production est un enjeu vital pour l'indépendance de France Télévisions. Si elle venait à disparaître, la concentration des prestataires (AMP/Euromédia) entraînerait une guerre des prix impitoyable sur les tarifs de la vidéo-mobile avant l'instauration d'un monopole.

Pour ne pas dépendre de ce monopole, **il est essentiel que France Télévisions**

dispose d'un outil intégré ultra performant, tant pour les sports (Roland Garros, le Tour de France) que pour les opérations exceptionnelles, Victoire de la Musique, opéra, théâtre, spectacle vivant... Il en est de même pour la fiction, le documentaire et toute la post production associée.

Maintenir un **maillage d'implantations territoriales** de la filière est un autre enjeu déterminant. Les régions doivent pouvoir continuer à disposer de cette expertise qui contribue à l'aménagement du territoire et au dynamisme de notre tissu audiovisuel régional. L'accord du 4 juin 2017 qui prévoit le maintien de la totalité des sites de production doit être un point d'appui dans ce sens.

Elargir la palette de notre industrie de programmes en appliquant **le pacte de priorité sur les recours à notre outil intégré**, mettre l'outil de production au service de l'approvisionnement de l'ensemble de nos grilles nationales et régionales. Que ce soit en fiction, feuilleton, série, documentaire, nouvelles écritures, en mobilisant nos outils de tournage, équipes lourdes, équipes légères, vidéo mobile, post production.

Pour la CGT, ces revendications sont indissociables de la question de la détention des droits des programmes que France Télévisions finance très majoritairement. Cette question de la production et de la fabrication est un des enjeux clés de la réforme de l'audiovisuel public voulue par le gouvernement. On peut déplorer que ce sujet ne soit jamais évoqué par une tutelle qui apparaît très prioritairement préoccupée par des questions d'organisation de la gouvernance de l'audiovisuel public et de casting de ses dirigeant·e·s.

Paris, le 19 février 2018